

Initiative populaire fédérale «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 18 décembre 2007 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 108 649 signatures déposées, 108 497 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative Helvetia Nostra, Case postale, 1820 Montreux 1.

18 janvier 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2006 4985

Initiative populaire fédérale
«pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences
secondaires»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	40 238	15
Berne	18 243	17
Lucerne	2 798	1
Uri	94	0
Schwyz	591	0
Obwald	106	0
Nidwald	134	0
Glaris	184	3
Zoug	741	0
Fribourg	924	5
Soleure	2 389	1
Bâle-Ville	15 339	0
Bâle-Campagne	8 735	0
Schaffhouse	631	0
Appenzell Rhodes-Ext.	354	0
Appenzell Rhodes-Int.	44	0
Saint-Gall	2 251	18
Grisons	1 273	6
Argovie	5 006	15
Thurgovie	1 648	1
Tessin	557	2
Vaud	3 915	3
Valais	560	64
Neuchâtel	432	0
Genève	1 151	0
Jura	159	1
Suisse	108 497	152